

## RECOMMANDATIONS AU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA MISE EN OEUVRE D'UN RÉGIME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS NATIONAL

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIIC) est la voix professionnelle nationale et mondiale des soins infirmiers au Canada représentant plus de 139 000 infirmières et infirmiers autorisés et infirmières et infirmiers praticiens (IP). Nous sommes heureux d'offrir au **Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national** des recommandations pour son rapport final, qui sera présenté aux ministres de la Santé et des Finances au printemps 2019.

L'AIIIC croit que les Canadiens, surtout les plus vulnérables, **nécessitent l'accès abordable à des médicaments d'ordonnance vitaux pour la prévention, le traitement et la guérison de maladies, la réduction des hospitalisations et l'amélioration de la qualité de vie.** L'AIIIC prône un régime qui donne accès aux médicaments selon les besoins, et non selon la capacité de payer, surtout en sachant que de nombreuses personnes ne peuvent pas se permettre des médicaments d'ordonnance de base. Notre conviction a pris forme dans les recommandations<sup>1</sup> que nous avons soumises en 2016 au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes. Le rapport du comité d'avril 2018, *Un régime d'assurance-médicaments universel pour tous les Canadiens : Une nécessité*, comprenait de nombreuses recommandations pour veiller à ce que les gens aient un accès équitable à des médicaments vitaux.

Nos trois recommandations s'appuient sur notre travail précédent et, si elles sont mises en œuvre, elles renforceront l'équité, la sécurité et l'accès aux médicaments d'ordonnance.

### RECOMMANDATION 1

**Que la ministre de la Santé présente la législation pour moderniser la *Loi sur les aliments et les drogues* afin d'éliminer les obstacles qui empêchent les IP et les IA de distribuer des échantillons de médicaments.**

Une telle législation modifierait le paragraphe 14 (2) de la *Loi sur les aliments et les drogues* et l'article C.01.048 (1) du *Règlement sur les aliments et les drogues* pour ajouter les IP et les IA qui ont un pouvoir de prescription supplémentaire à la liste des fournisseurs de soins (médecins, dentistes, chirurgiens vétérinaires et pharmaciens) qui ont l'autorisation d'accepter et de distribuer des échantillons de médicaments. Cette modification s'ajouterait au travail du gouvernement fédéral pour éliminer d'autres obstacles législatifs qui empêchent le personnel infirmier qualifié de pratiquer dans la pleine mesure de son champ d'exercice et d'améliorer l'accès aux soins pour les patients.<sup>2</sup>

La distribution d'échantillons par les IP et les IA comporte les avantages suivants :

- réduit les orientations, libère les médecins pour qu'ils s'occupent de cas plus complexes;
- offre aux patients un meilleur accès à des traitements pour prévenir et prendre en charge les maladies; un service qui est particulièrement important aux endroits n'ayant pas de pharmacies ou d'autres professionnels de la santé pour distribuer des échantillons;
- améliore la continuité des soins pour les clients qui ne pourraient se permettre un médicament ou qui, pour des raisons confidentielles (p. ex. la contraception d'urgence, la contraception ou le traitement d'une infection transmissible sexuellement) préférerait recevoir un échantillon de leur IP ou IA;
- permet aux IP et aux IA de renseigner les patients sur la façon d'utiliser de nouveaux médicaments;

Dans l'ensemble, les avantages de la distribution d'échantillons sont les suivants :

- garantit que le patient réagit favorablement avant l'administration complète d'un traitement;
- fournit des médicaments gratuits aux gens dans le besoin;
- permet l'initiation immédiate du traitement et évite les délais.

## RECOMMANDATION 2

### **Que la ministre de la Santé crée une campagne de sensibilisation du public pour attirer l'attention sur le fléau de la contrefaçon de médicaments d'ordonnance.**

Chaque jour, des médicaments d'ordonnance de contrefaçon sont mis sur le marché canadien, souvent par l'entremise de pharmacies en ligne illégitimes et impossibles à distinguer des pharmacies légitimes. Les médicaments contrefaits sont produits dans des établissements non réglementés et pourraient contenir des composantes qui ne sont pas sensées se retrouver dans les médicaments. L'utilisation de ces médicaments peut entraîner des résultats indésirables, dont des traitements de qualité inférieure ou inefficaces, et une résistance accrue aux antimicrobiens. La sensibilisation est essentielle pour aborder cette menace à la santé publique.

La recommandation de l'AiIC fait l'écho du rapport du comité sénatorial de 2014, *Les produits pharmaceutiques sur ordonnance au Canada : Les conséquences involontaires*. Nous appuyons également une recommandation essentielle dans le rapport qui exige de la ministre de la Santé « d'établir un groupe de travail interagences, formé de représentants d'organismes de santé et d'application de la loi provinciaux et fédéraux, dont l'Agence des services frontaliers du Canada, afin d'évaluer les médicaments importés, de déterminer quels types de médicaments sont le plus souvent contrefaits ou non conformes aux bonnes pratiques de fabrication et de déterminer dans quels pays ils sont fabriqués. »<sup>3</sup>

## RECOMMANDATION 3

### **Que le gouvernement fédéral mène des initiatives pour éduquer les travailleurs de la santé sur l'importance de l'innocuité des médicaments et de la déprescription.**

Une telle initiative devrait être créée avec l'apport de groupes d'experts nationaux, dont le Réseau canadien pour la déprescription, l'Institut canadien pour la sécurité des patients, Choisir avec soin et l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients. Alors que l'accès équitable accru aux médicaments d'ordonnance est une bonne chose pour les Canadiens, les médicaments doivent être utilisés de façon judicieuse. Trop n'est pas toujours mieux. La prise de multiples médicaments, surtout en même temps, peut causer plus de tort que de bien, surtout chez les personnes âgées. « L'optimisation des médicaments et la déprescription ciblée sont d'une importance vitale lors de la gestion de maladies chroniques; elles permettent d'éviter des effets indésirables et d'améliorer l'état de santé du patient. Le but est de réduire la charge de médicaments ou leurs effets nocifs, et d'augmenter la qualité de vie. »<sup>4</sup>

Peu importe si les infirmières et infirmiers ont un droit de prescription ou non, les mobiliser dans la création d'une telle initiative menée au niveau fédéral est important. En tant que groupe de fournisseurs de soins de santé le plus nombreux au Canada, les infirmières et infirmiers sont souvent le premier point de contact d'un patient et ceux qui l'accompagnent le plus longtemps dans le système de santé. Ils sont bien placés pour renseigner les patients sur l'innocuité des médicaments et la déprescription. Les infirmières et infirmiers prennent part aux discussions sur la médication et le traitement avec les patients et les équipes de soins, et leurs évaluations et recommandations appuient et orientent souvent les décisions en matière de traitement.

Personne-ressource :

David Granovsky, responsable des relations gouvernementales  
Association des infirmières et infirmiers du Canada  
Téléphone : 613-237-2159 ou 1-800-361-8404, poste 525  
Courriel : [dgranovsky@cna-aiic.ca](mailto:dgranovsky@cna-aiic.ca)

---

## NOTES DE BAS DE PAGE

<sup>1</sup> Association des infirmières et infirmiers du Canada. (Mai 2016). *Stratégie pharmaceutique pancanadienne : Recommandations pour améliorer l'accès à des médicaments d'ordonnance abordables*. [Mémoire présenté au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes.] Tiré de <https://www.cna-aiic.ca/-/media/cna/page-content/pdf-fr/memoire-de-laiic-sur-strategie-pharmaceutique-pancanadienne-presente-devant-hesa-mai-2016.pdf?la=fr&hash=E260629A32DC02D09C7FE3C5A21C3FC60B96A1CD>.

<sup>2</sup> Association des infirmières et infirmiers du Canada. (21 décembre 2017). « Un meilleur accès aux soins grâce à la réduction des obstacles fédéraux entravant la pratique des infirmières et infirmiers praticiens pour clôturer 2017 ». [Communiqué de presse]. Tiré de <https://www.cna-aiic.ca/fr/salle-des-nouvelles/communiqués-de-presse/2017/un-meilleur-acces-aux-soins-grace-a-la-reduction-des-obstacles-federaux-entravant-la-pratique-des-infirmieres-et-infirmiers-praticiens-pour-cloturer-2017>.

<sup>3</sup> Voir recommandations subséquentes à la page 33 du rapport : <https://senCanada.ca/content/sen/Committee/412/soci/rep/rep15oct14-f.pdf>

<sup>4</sup> Réseau canadien pour la déprescription. (s.d.) Tiré de <https://deprescribing.org/fr/quest-ce-que-la-deprescription/>